

*Association pour la sauvegarde de la chapelle du Doux et la mémoire du duc
de La Salle de Rochemaure*

Le château de Clavières à Ayrens a disparu il y a quelques années, le château du Doux à Yolet n'est plus que ruines. Seule la chapelle funéraire où repose, selon son désir, Félix de La Salle de Rochemaure subsiste toute proche du château du Doux. Elle est entourée d'arbres qui poussent vigoureusement autour d'elle, ses murs s'effondrent. Un groupe d'amis et de descendants de cette famille a choisi de la sauvegarder de l'oubli créant une association.

Alors que le château de Rochemaure est en restauration grâce à ses courageux propriétaires, la chapelle du Doux ne peut rester ainsi malmenée par les intempéries. C'est pourquoi, nous souhaitons votre appui, votre aide afin que soit sauvé cet édifice religieux du XIXe siècle.

Le duc de La Salle de Rochemaure a été un ardent défenseur de la langue occitane. Il a eu un rôle important auprès des habitants d'Ayrens et d'Yolet où il résidait souvent. Le souvenir de sa mère Marie-Françoise de Pollalion de Glavenas (1818-1885) est là, tout présent, à Yolet où elle est née. Elle repose, elle aussi, auprès de son fils, Félix, né en 1856. Alphonsine de Forceville (1859-1925), épouse du duc, sera la dernière à être inhumée dans la chapelle du Doux.

En souvenir des personnes que Félix de La Salle de Rochemaure aimait et par respect pour leurs sépultures, l'année 2016 verra apparaître, grâce à vous, l'élan qui sauvera la chapelle du Doux. Comme l'a écrit Bernard Belaigues : « La mémoire du duc de La Salle et celle de sa famille mériteraient d'être préservée [...] L'histoire de la Haute-Auvergne et celle des communes d'Yolet et d'Ayrens ne pourraient que s'en trouver enrichies ».

G. Nicole de La Tour d'Auvergne

Site de l'association : <http://chapeldudoux.wixsite.com/chapelledudoux>



Prénom :

Nom :

Adresse postale

Adresse e-mail

N° de téléphone

Souhaite adhérer et contribuer à l'association pour la chapelle du Doux

Règle la cotisation annuelle de 15 euros

Fait un don de euros

Souhaite recevoir un reçu fiscal (66% au titre de l'impôt sur le revenu, 75% au titre de l'ISF, 60% sur les sociétés). Rayer si inutile.

Signature

Versément à l'ordre de « Chapelle du Doux »

Adresser à Jean Féraud

Le bourg 15140

Saint-Bonnet-de-Salers